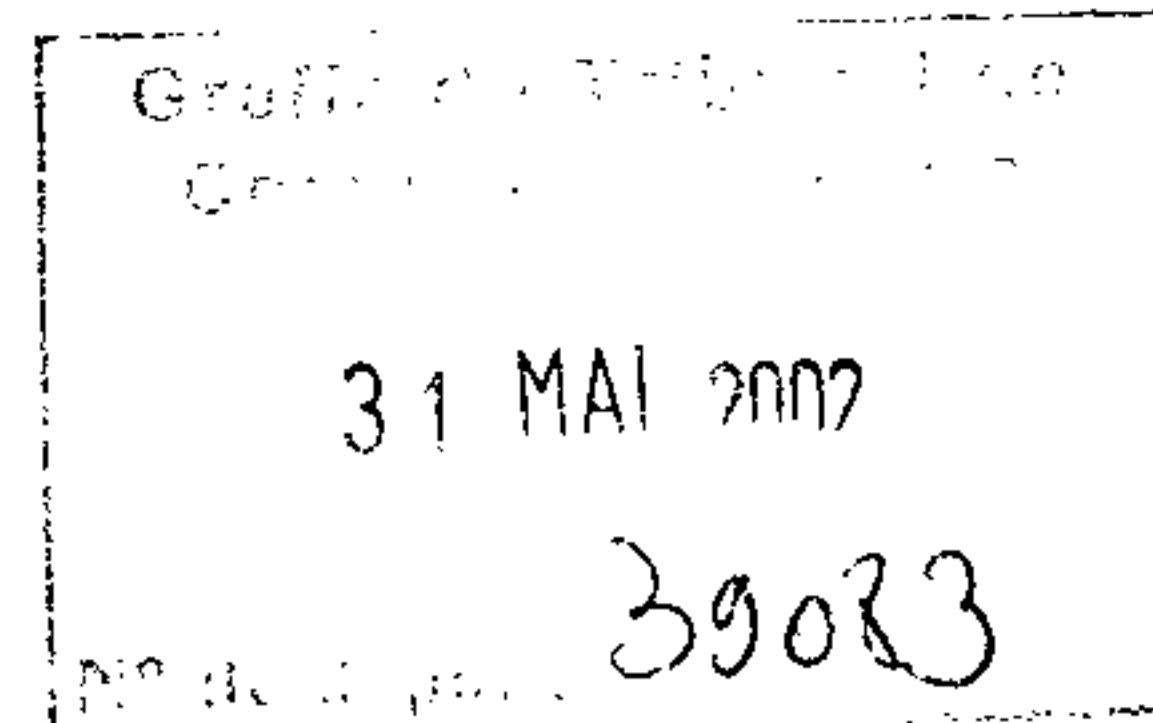


**Maurice  
Page**



*Expert-Comptable  
Inscrit au Tableau de l'Ordre de la Région de Paris  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris*



83<sup>B</sup> 3692

**ARCHE IMMOBILIER**

**Société Anonyme  
au Capital de 8,803,300 Francs  
au Capital de 12.036.933 €**

**Siège Social  
59 Rue de Provence  
75009 PARIS  
SIRET 327 004 016 00017**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION**

\*\*\*\*\*

Votre Assemblée générale en date du 29 Mars 2001 m'a désigné en qualité de commissaire à la transformation. Votre Conseil d'administration en date du 17 Avril 2002 a décidé la transformation de votre société, actuellement constituée en société anonyme en société anonyme simplifiée (S.A.S.)

Mes contrôles, afin d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social, ont porté sur les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2001, dont le bilan est joint au présent rapport.

J'ai effectué mes diligences dans le cadre d'un examen limité, complété de contrôles particuliers, conformément aux normes de la compagnie des Commissaires aux Comptes.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Il n'existe pas d'avantages particuliers sur lesquels j'aurais eu à me prononcer.

**Rapport en date du 7 Mai 2002**